



2 POIDS 2 MESURES

MA Nevers

Nevers, le 28/10/2026.

Ce mardi 27 octobre 2026, dès 07h15, un voyou devant être présenté au tribunal correctionnel de Bourges, **mécontent de n'avoir eu que le temps réglementaire pour prendre sa douche**, refuse de sortir et provoque un tapage en frappant dans la porte tout en proférant en langage de racaille des **insultes et des menaces envers l'ensemble du personnel** présent.

La loi du plus fort n'est pas celle de celui qui gueule le plus ni celle qui vit de la délinquance et de larcins en tout genre, mais bien ceux ayant la dignité de travailler au quotidien dans des conditions merdiques, ceux ayant l'uniforme et qui servent chaque jour la 3ème force publique de l'État.

FORCE EST A LA LOI !

Des agents équipés se sont rendus dans les douches pour intervenir dans des conditions délicates dû à la véhémence de ce vaurien ainsi que la promiscuité des lieux.

Le scélérat s'est débattu avec violence, essayant de porter des coups aux agents. Il fut remis par la suite aux PREJ pour l'extraction.

Fin du débat, intervention professionnelle sans discussion....

ET BIEN NON !

A son arrivée au tribunal, le tempérament de victime surgit, le belligérant se plaint d'avoir reçu des coups lors de l'intervention des agents.

Force et de constater que cette **parole d'évangile** amène le parquet à le faire ausculter par un médecin, qui ne décèlera ni ecchymose, ni trace de coup.

Mais comme cela ne suffisait pas, le vice-procureur décide que cette **pseudo victime**, cet enfant de chœur pourtant déjà bien ancré dans la vie carcérale malgré son jeune âge soit de nouveau vu par un médecin légiste pour des éventuelles ITT.... **Le médecin appréciera en outre la confiance du parquet !**

Cette réaction disproportionnée nous interpelle et surtout interroge sur le fondement de cette deuxième expertise :

- Quel est le but ?
- Qu'est-ce qu'il fallait démontrer ?
- Une cabale judiciaire envers les agents pour des violences volontaires ?
- Accuser les agents et se faire du bleu ?
- Jeter l'opprobre sur le personnel pénitentiaire ?

Pour notre part, ce n'est qu'un trublion qui voulait se soustraire au tribunal et ne pas assumer ses actes.

A chacun sa vision des choses. Cependant, nous laisserons le tribunal avec ses propres turpitudes...en aucun cas, le bureau local [UFAP-UNSa Justice de Nevers](#) ne laissera quiconque avoir le doute sur les agents qui sont intervenus.

Ces mêmes agents qui seront auditionnés dès l'après-midi par la police...une rapidité qui pose question quand on connaît les délais imposés quand un personnel est la victime !

Le bureau local [UFAP-UNSa Justice de Nevers](#) apporte **son indéfectible soutien** aux agents et les accompagnera dans toutes les démarches qu'ils souhaiteraient entreprendre.

Le secrétaire local
Julien Voisin